



Laforêt Paris 9<sup>ème</sup> Mogador – L'Immobilière Mogador  
SARL au capital de 71 500 € - RCS Paris B 790 708 630  
Siège social : 38, rue de Clichy – 75009 Paris  
Tél : 01 53 25 00 10 - E-mail : paris9mogador@laforet.com

## Ventes – Barème à compter du 1er août 2015

### Honoraires de transaction (Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 50.000€	3 333, 34 €	4 000 €
De 50.001 à 150.000 €	6,67 %	8 %
De 150.001 à 300.000 €	5,83 %	7 %
De 300 001 à 600.001 €	5 %	6 %
Au delà de 600 001 €	4,17%	5%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

### \*Cas particulier

#### ➔ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

---

N° TVA intra-communautaire : FR20 790 708 630 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°15064 délivrée par la préfecture de Paris 75015– Activité : Transaction  
Garantie financière de Transaction : CEGC – 128, rue de la Boétie – 75008 Paris  
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



Laforêt Paris 9<sup>ème</sup> Mogador – L'Immobilière Mogador  
SARL au capital de 71 500 € - RCS Paris B 790 708 630  
Siège social : 38, rue de Clichy – 75009 Paris  
Tél : 01 53 25 00 10 - E-mail : paris9mogador@laforet.com

## Locations – Barème à compter du 1er août 2015

### Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 10 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur

### Honoraires pour les autres baux :

#### Habitation (Hors résidence principale) :

1 mois de loyer Charges Comprises à la charge du locataire, 1 mois de loyer Charges Comprises à la charge du bailleur.

#### Professionnels :

25% HT du loyer annuel, soit 30 % TTC à la charge du preneur.

#### Commerciaux :

25% HT du loyer annuel, soit 30 % TTC à la charge du preneur.

## Prestations particulières – Barème à compter du 1er août 2015

### Honoraires d'état des lieux :

250 € TTC à la charge du locataire, 250 € TTC à la charge du bailleur.

## Gestion locative – Barème à compter du 1er août 2015

### Honoraires de gestion :

Nous consulter

### Autres prestations :

Nous consulter

---

N° TVA intra-communautaire : FR20 790 708 630 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°15064 délivrée par la préfecture de Paris 75015– Activité : Transaction  
Garantie financière de Transaction : CEGC – 128, rue de la Boétie – 75008 Paris  
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante